

# Sandrine Lepriol, victime de l'inceste et présidente de l'association "Vivre-Soleil-Renaître"

**Sandrine** a subi durant des années les viols de son père. Aujourd'hui, cette victime dont l'agresseur a été condamné lourdement, se bat pour que d'autres victimes sortent de leur silence au sein de l'association qu'elle a fondé à Bedoin: "Vivre-Soleil-Renaître".

**L'Assemblée nationale vient d'adopter en première lecture un projet de loi qui inscrit le mot "inceste" dans le code pénal. Qu'est-ce que cela signifie pour vous?**

J'ai envie de dire: "enfin". Le mot "inceste" inscrit dans le code pénal change la définition de beaucoup de choses. On ne parlera plus de

viol par ascendant. Cela va également permettre de faire la différence entre l'inceste, qui se passe dans la famille, et la pédophilie. Pour les avocats aussi, cette loi est importante. Les victimes ne seront plus dans l'ombre.

**Cette loi devrait aussi permettre de mieux recenser les victimes...**

Il y aurait deux millions de personnes victimes de l'inceste en France. Avec cette nouvelle loi, les victimes devraient être beaucoup plus entendues, beaucoup mieux prises en charge aussi par les professionnels de la santé et du droit car la loi prévoit davantage de prévention.

Mon association aimerait d'ailleurs faire des interventions dans les écoles et les collèges pour expliquer ce qu'est l'inceste aux jeunes.

**Un tabou est tombé, alors?**

Oui, réellement. On a mis des mots autour de l'inceste. Nous sommes contents de ces avancées, mais on ne saute pas de joie. L'idéal maintenant serait de rallonger le délai de prescription (actuellement, il est de 10 ans à compter de la majorité de la personne victime, Ndlr) pour permettre à d'autres de s'en sortir et d'avoir une réponse judiciaire. Aujourd'hui, mon association, soutenue par M<sup>me</sup> Geiger, accompagne une da-



► Sandrine a retrouvé foi en la vie et se bat pour aider d'autres victimes. / PHOTO M.F.

me de 44 ans, qui été victime de l'inceste. Elle aimerait dénoncer ce qu'elle a subi à la Justice, mais elle ne peut pas, on est plus dans les délais à cause du délai de prescription. Il faudrait vraiment le supprimer pour permettre à tout le monde de se libérer. La seule chose pour elle aujourd'hui, c'est la psychothérapie. Mais la Justice aide vraiment à se sentir moins coupables. ■

Recueilli par Mélanie Ferhalla

## CONTACT

"Vivre-Soleil-Renaître" tient des permanences à la Maison du Département de Carpentras. ☎ 04 32 85 84 40